

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 6 février 2013

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 6 février 2013, à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Michel BOIVIN, maire.

Étaient présents : Jean de MOREL, Nelly GERVAISE, Christian GOUX, Gérard LAVILLE, Jean-Claude LECONTE, Denis LETAN, Jean LETELLIER, Thierry MOURLON, Charly SAUSSAYE.

Absents excusés : Christiane LECHANOINE (proc. Michel BOIVIN), Christian MONTCUIT (proc. Jean-Claude LECONTE), Raymond ROBIN (proc. Jean LETELLIER).

I. Élection du secrétaire

Jean-Claude LECONTE a été élu secrétaire.

II. Procès-verbal de la séance du jeudi 20 décembre 2012

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

III. Demande de renouvellement de l'autorisation de rejet en mer des effluents de la zone conchylicole communale

Christian GOUX, maire-adjoint à l'urbanisme, présente le dossier de demande de régularisation de l'autorisation de rejet en mer des effluents de la zone conchylicole communale au titre de la procédure « loi sur l'eau », constitué de l'étude d'impact effectuée par GES et de la note de présentation préparée par le cabinet VARIANCE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- sollicite le renouvellement de l'autorisation de rejet en mer des effluents de la zone conchylicole communale tels qu'ils sont définis dans le dossier susvisé ;
- charge le maire d'effectuer toutes les formalités et l'autorise à signer tous actes nécessaires.

IV. Demande d'enregistrement d'un atelier de cuisson de coquillages et crustacés déposée par la SARL KERMARÉE

Le maire indique que la demande d'enregistrement d'un atelier de cuisson de coquillages et crustacés présentée par la SAS KERMARÉE a été soumise à une consultation du public du 3 janvier au 1^{er} février 2013. Il précise qu'aucune observation n'a été consignée sur le registre ouvert à cet effet.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

donne un avis favorable à la demande d'enregistrement d'un atelier de cuisson de coquillages et crustacés présentée par la SAS KERMARÉE.

V. Traitement des archives communales

Le maire rappelle au conseil municipal la nécessité d'un tri et d'un reclassement des archives communales à l'occasion des travaux de restructuration de la mairie. Il donne lecture au conseil municipal du devis établi par l'archiviste itinérante du centre de gestion pour mener à bien une telle opération, s'élevant à 12 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, décide de ne pas donner une suite favorable à l'offre de service du centre de gestion.

VI. Sécurisation des routes départementales

Suite aux études menées par l'agence routière départementale, le conseil municipal propose au conseil général un aménagement à 30 km/h aux abords du groupe scolaire, la pose d'un radar pédagogique à hauteur de l'ancienne poste côté descente, une sécurisation des sorties nord et sud de la rue serpentine.

VII. Rapport de la commission d'ouverture des plis pour la restructuration du site de la mairie

Christian GOUX, maire-adjoint, président de la commission d'ouverture des plis, rend compte au conseil municipal des résultats de la consultation réalisée pour les travaux de restructuration du site de la mairie. Il précise que l'offre en matière de gros œuvre ne sera connue qu'après un examen approfondi des devis et que la liste des entreprises retenues sera validée lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

VIII. Le décret sur les rythmes scolaires

Jean de MOREL et Thierry MOURLON informent le conseil municipal du contenu du décret sur les rythmes scolaires. S'agissant des activités périscolaires prévues dans ce décret et à la charge des communes, ils insistent sur la nécessité de les intégrer « dans le cadre d'un projet éducatif territorial » élaboré en concertation avec l'équipe enseignante.

Christian GOUX informe le conseil municipal que le bureau de la communauté de communes souhaite une harmonisation du choix dans les écoles du canton et plaide pour un report de l'application du décret à la rentrée 2014.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 6 février 2013

IX. Questions diverses

1. État délabré de cabanes à la plage sud

Le maire donne lecture de la lettre qu'il a adressée à monsieur Rémi VOISIN :

« Monsieur, vous êtes locataire de terrains communaux à la plage sud, sur lesquels sont construites les 5 cabanes suivantes :

- plage sud côté sud : 4 cabanes : AX 38, AX 32 et deux non cadastrées
- plage sud côté nord : 1 cabane : AX 21

Suite à notre dernier entretien en mairie début janvier, je constate que mes remarques relatives à ces propriétés n'ont pas été prises en compte, pas plus que ne l'avaient été les prescriptions de mon courrier en date du 26 mai 2011, dont vous trouverez ci-joint une copie. Je vous rappelle donc que :

1. le câble électrique extérieur implanté sur le terrain jouxtant votre bar restaurant et le reliant apparemment à une cabane proche doit être immédiatement enlevé ;
2. la cabane cadastrée AX 21, qui est en état de décomposition très avancé, qui est d'une laideur sans pareil, et qui est extrêmement dangereuse pour la sécurité publique, doit être remise en état sans délai ;
3. la cabane cadastrée AX 38, située à proximité de votre restaurant, nécessite elle aussi d'importants travaux d'entretien (voir mon courrier du 26 mai 2011) ;
4. les abords de vos cabanes et de votre restaurant doivent être nettoyés afin de préserver le cadre naturel.

Je vous invite à relire l'article 8 des baux de location des terrains communaux de la plage, stipulant que « **les bâtiments devront être soigneusement entretenus, de manière à présenter un aspect esthétique. Le locataire est tenu de respecter et d'appliquer les instructions ou décisions sur l'entretien et l'aspect qui lui seraient notifiées par le maire.**».

Ces travaux d'entretien de vos cabanes et du terrain attenant doivent être impérativement entrepris dans les meilleurs délais, en priorité sur la cabane cadastrée AX 21. La remise en état de celle-ci devra être terminée dans le mois suivant la réception du présent courrier, faute de quoi je me verrais contraint d'engager la procédure de résiliation du bail conclu le 22 juin 2007.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués. Signé BOIVIN »

2. Plage de Gonnevillle : modification du bail consenti à monsieur Raymond ROBIN

Le maire indique que le bail consenti à monsieur Raymond ROBIN pour le terrain communal plage de Gonnevillle doit être modifié, pour tenir compte de la reconstruction d'une cabane de bain, d'une superficie de 9 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

charge le maire d'établir un avenant au bail consenti à M. Raymond ROBIN, en ajoutant la superficie bâtie pour 9 m², ce qui porte le montant du loyer annuel de 30 € à 120 € pour les années 2013 et 2014.

3. Camping : admission en non-valeur de factures non payées

Le maire indique que monsieur Jean-Pierre LEGRAND, comptable public, l'a informé de l'impossibilité de recouvrer les sommes suivantes :

- Mme Françoise DURDANT : 165.00 € pour garage mort 2^{ème} semestre 2012
- M. Sylvain LECAUCHOIS : 241.50 € pour facture de séjour en août 2012

soit un total de 406.50 € qu'il convient d'admettre en non-valeur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide l'admission en non-valeur des sommes ci-dessus, pour un montant total de 406.50 € ;
- charge le maire de l'accomplissement des formalités nécessaires.

4. Aménagement du plateau scolaire

Le maire rend compte de la réunion de travail de la municipalité avec le CAUE (conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement) à propos de l'aménagement du plateau scolaire. Il demande à Christian GOUX, maire-adjoint à l'urbanisme, de bien vouloir organiser une réunion des commissions compétentes sur l'opération (commissions de l'urbanisme et du développement durable).

5. Réclamation auprès d'ORANGE au sujet de la mauvaise réception du réseau mobile

Charly SAUSSAYE rappelle au conseil municipal la difficulté, voire l'impossibilité, d'émettre ou de capter les appels et messages téléphoniques à partir d'un portable ORANGE sur une large partie du territoire de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, charge le maire d'envoyer à la société ORANGE le courrier ci-dessous :

« Monsieur le directeur, de très nombreux habitants de Blainville-sur-mer se plaignent régulièrement en mairies, et ce depuis plusieurs années, de leurs difficultés à capter correctement le réseau mobile ORANGE. Il est en effet complètement anormal que les personnes ayant contracté un abonnement forfait téléphone et internet ne puissent jamais utiliser internet et parfois même, ne pas avoir de réseau. Vous n'êtes pas sans savoir que des solutions techniques existent pour remédier à ce problème et que, sur notre commune, les infrastructures nécessaires vous permettant d'apporter à vos abonnés le service qu'ils sont en droit d'attendre au regard de l'abonnement qu'ils ont souscrit, sont déjà en place.

Le conseil municipal, vous ayant déjà alerté de cet état de fait il y a quelques années, vous renouvelle sa demande pressante afin que vous preniez les mesures nécessaires et apporter ainsi, à tous vos abonnés, un service de bonne qualité.

Dans l'attente de votre réponse et de vos solutions, je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments distingués».

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 6 février 2013

6. Villes et villages étoilés

Le maire remercie très chaleureusement Denis LETAN pour ses démarches en faveur de l'amélioration de la qualité de notre environnement nocturne.

Il indique qu'une réunion se tiendra prochainement en mairie avec l'AME et CEGELEC. Il demande à Denis LETAN de bien vouloir y participer avec Gérard LAVILLE.

Il ajoute que les opérations prévues en 2013 devront être réalisées dans les meilleurs délais.

7. Le plan neige

Le maire remercie Gérard LAVILLE et les employés à la voirie pour l'efficacité de leur action lors de l'exécution du plan neige en janvier dernier.

8. Salle des fêtes

Le conseil municipal charge Christian GOUX et Gérard LAVILLE d'étudier la question de l'acquisition d'une douzaine de tables et d'une centaine de chaises dans le cadre du renouveau de l'équipement de la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.